

Réunion du Comité de liaison du barreau et de la magistrature

Vendredi 8 novembre 2019

Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Réunion de la Cour fédérale et de l'Association du Barreau canadien

Présents :

Cour fédérale : Juge en chef Paul Crampton, juge Michel Shore, juge Michael Phelan;

par téléconférence : Juge Cecily Strickland.

SATJ : Daniel Gosselin, Lise Lafrenière Henrie, Andrew Baumberg, Jaro Mazzola, Marie Desrosiers, Zaira Petruf, Isabelle St-Hilaire.

Barreau

1. Kamleh Nicola, présidente (droit de la propriété intellectuelle)
2. Josh Jantzi (droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources)
3. Erin Roth (droit de l'immigration)
4. Guy Régimbald (droit administratif)
5. Paul Harquail (droit maritime, en remplacement de Vanessa Rochester)
6. John Gailus (droit des autochtones)
7. Marc-André O'Rourke (avocat-conseil à l'interne, Association du Barreau canadien)
8. Catherine Lawrence (ministère de la Justice)

Absents : Nadia Effendi (contentieux civil)

1) Mot d'ouverture

Kamleh Nicola se présente comme la nouvelle présidente de l'ABC et remercie la Cour de l'occasion de tenir cette réunion.

2) Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal

Aucun commentaire.

3) Suivis proposés à la dernière réunion

a) Accès aux documents diffusés sur le site Web de la Cour

Kamleh Nicola : Les observations écrites sont en cours d'examen conformément au protocole de l'ABC et seront terminées dans la semaine du 25 novembre. Dans l'intervalle, des discussions peuvent avoir lieu à l'ABC concernant certains éléments et recommandations. Elle note qu'Erin Roth a fait un travail considérable sur ce projet.

Erin Roth : il existe des tensions concurrentes – *audience publique, vie privée, sécurité*. Les données constituent un bien de premier plan à l'échelle mondiale, et les renseignements ne sont pas toujours soumis à la loi canadienne en matière de protection de la vie privée. L'ABC a étudié le cas de la Cour fédérale d'Australie, dotée d'un régime restreignant l'accès aux documents de procédure. La catégorisation des documents permet un accès différencié pour les parties et les tiers. Les documents électroniques et les documents sur support papier sont toutefois traités de la même manière. Pour la Cour fédérale du Canada, un projet pilote pourrait aider, par exemple, un lancement partiel qui pourrait être surveillé, permettant à la Cour d'évaluer les types de documents consultés et le volume.

Le juge en chef Crampton indique qu'il a rencontré des membres de la Cour fédérale d'Australie. Celle-ci accorde généralement aux médias l'accès aux documents, mais on ne sait pas très bien pourquoi elle n'accorde pas *par défaut* au public l'accès aux documents non confidentiels. Nous devons concilier notre politique avec celle du *Sierra Club*, et il nous faut donc examiner attentivement toute proposition visant à réduire l'accès du public aux dossiers papier de manière à ce qu'il corresponde à toute réduction similaire des niveaux d'accès aux documents électroniques.

Kamleh Nicola : En ce qui concerne les éventuelles restrictions, l'accès en ligne soulève de nouvelles questions qui ne se posent pas pour les documents sur support papier. Il faut équilibrer l'éventuelle augmentation des demandes de confidentialité attribuables à un régime d'accès en ligne.

Le juge en chef Crampton convient de la nécessité d'une approche équilibrée, mais se dit préoccupé par d'éventuelles demandes d'anonymisation pour les procédures d'immigration. Ces affaires représentent la majeure partie de la charge de travail de la Cour, qui aurait alors un accès limité. La Cour ne peut commencer à être perçue comme une sorte de « Chambre étoilée ». La mise sous scellé d'une partie d'un dossier d'immigration contenant des informations sensibles pourrait constituer une option, mais tout en maintenant accessible le reste du dossier.

Juge Phelan : Existe-t-il un moyen d'empêcher l'altération des documents disponibles en ligne?

Josh Jantzi : Dans le cas des documents écrits, des serrures numériques peuvent être utilisées.

Juge en chef Crampton : Est-il possible d'empêcher l'accès au site de la Cour à l'extérieur des frontières canadiennes?

Andrew Baumberg : Il existe des moyens de contourner les contrôles d'accès aux sites Web en fonction de l'emplacement géographique.

Kamleh Nicola : des restrictions en fonction du nuage pourraient être possibles.

Catherine Lawrence : Y a-t-il des statistiques sur les personnes qui consultent les documents publics?

Andrew Baumberg : Ces renseignements ne font pas l'objet d'un suivi.

Daniel Gosselin : Cela pourrait être possible dans le futur.

Lise Lafrenière Henrie note qu'il y a des préoccupations concernant le suivi en ligne.

Juge en chef Crampton : Nous pourrions lancer un projet pilote pour l'accès des avocats, qui constitue probablement la majeure partie des demandes. Un certain accès public devrait être ménagé pour ces procédures.

Guy Régimbald : Au Québec, au lieu du nom complet, on utilise les initiales pour de nombreuses procédures.

Juge Shore : Compte tenu des problèmes de protection que posent les procédures d'immigration, nous devons disposer de mesures spéciales et recourir à des conseils d'experts.

Juge en chef Crampton : La Cour est encline à adopter une approche progressive en ne donnant accès, dans un premier temps, qu'aux décisions et aux directives de la Cour, etc., et aux arguments des parties, mais pas à la preuve, qui pourrait être incluse ultérieurement. Cela constituerait déjà une avancée significative qui pourrait être suffisante pour le moment relativement au principe de la publicité des débats judiciaires.

Lise Lafrenière Henrie : Même en omettant le nom d'une personne, les renseignements sont souvent suffisants pour permettre de l'identifier.

Erin Roth : La principale préoccupation est l'utilisation abusive des renseignements en ligne par des groupes capables d'effectuer de l'exploration de données.

Kamleh Nicola : Il existe de nombreux problèmes de pratique relatifs aux mesures de protection visant à minimiser les risques pour les données.

b) Réaménagement du site Web de la Cour

Paul Harquail : Les réactions ont été positives, avec toutefois une préoccupation liée à la fonction de recherche.

Andrew Baumberg : Un bogue dans l'outil de recherche du nouveau site Web a été corrigé plus tôt cet été.

Juge en chef Crampton : Nous nous apprêtons à répondre aux commentaires concernant les problèmes liés au nouveau site Web.

Kamleh Nicola : Les numéros d'enregistrement de la propriété intellectuelle (re : éléments d'antériorité) ne sont pas toujours exacts. Parfois, un numéro antérieur est inscrit plutôt que celui du brevet en cause. Les marques de commerce peuvent-elles également être incluses?

Andrew Baumberg : Cette fonction est disponible dans l'outil de recherche du site Web.

Lise Lafrenière Henrie : Un guide pourrait peut-être être préparé aux fins d'examen par le comité de la propriété intellectuelle.

Josh Jantzi suggère qu'une personne-ressource à la Cour soit désignée pour le barreau afin de le conseiller en cas de problème.

c) Modèle de jugement de consentement

Paul Harquail : Dans l'ensemble, le barreau n'a pas de problème, bien qu'un débat soit en cours dans la section du droit de l'immigration.

Erin Roth : Le ministère de la Justice a demandé plus de temps pour évaluer le projet de règlement.

Le juge en chef Crampton fournit des renseignements généraux sur le projet pilote de règlement des procédures d'immigration. D'ici l'année prochaine, nous devrions constater une nouvelle amélioration des taux de causes renvoyées (mise au rôle d'une audience de remplacement lorsqu'une affaire est réglée).

Catherine Lawrence : Il peut simplement s'agir de problèmes typiques en raison du caractère nouveau du projet pilote de règlement. Le Ministère cherche encore comment atténuer le travail supplémentaire que demande le projet.

d) Résolution 18-03-A de l'Association du Barreau canadien : Protocole judiciaire visant les actions collectives (2018)

Un avis aux parties et à la communauté juridique (qui adopte le protocole visant les actions collectives) est distribué à la réunion.

Le juge en chef Crampton prend note de la question de la compétence subsidiaire qui pourrait permettre de surmonter le principal obstacle à la présentation de demandes nationales devant la Cour.

Guy Régimbald : Il existe également une règle *du premier déposant* dans de nombreuses provinces, bien qu'une récente décision de la Cour supérieure du Québec ait conclu qu'une action collective ultérieure devant la Cour fédérale pouvait encore se poursuivre.

Juge en chef Crampton : Concernant la question de la conduite de recours, si l'avocat dépose une demande auprès de la Cour fédérale, la conduite serait obtenue dans tout le pays.

Josh Jantzi : Les points de vue divergent concernant l'article 50.1 de la *Loi sur les Cours fédérales* sur le sursis obligatoire.

Juge en chef Crampton : De nombreux aspects de la juridiction de la Cour fédérale sont sous-utilisés, y compris les actions collectives.

4) Mise à jour : Cour fédérale

Le juge en chef Crampton distribue des copies d'une présentation PowerPoint détaillée en soulignant oralement les points suivants :

a) Plan stratégique

Les commentaires sur la consultation de la Cour concernant son nouveau plan stratégique devraient être présentés dans les prochaines semaines.

Kamleh Nicola : Nous pensions être hors délai, mais allons faire part de quelques commentaires soumis. Bon nombre de ces commentaires reflètent ce qui se trouve déjà dans le cadre actuel.

Lise Lafrenière Henrie : Des commentaires non officiels pourraient être soumis dans les semaines à venir, suivis plus tard par une version publique plus officielle.

b) Système de gestion de la Cour et du greffe

Le financement est maintenant approuvé. Un appel d'offres doit être lancé au cours du 1^{er} trimestre de 2020.

c) Nominations/postes vacants à la magistrature

- Juge en chef adjointe Jocelyne Gagné (12/12/18)
- Juge Peter Pamel (03/05/19)
- Juge Nicholas McHaffie (03/05/19)
- Juge Janet Fuhrer (27/06/19)
- Protonotaire Sylvie Molgat (21/11/18)
- Protonotaire Angela Furlanetto (07/03/19)
- Le juge Harrington a pris sa retraite en avril dernier.
- Postes vacants : 2 au Québec, 1 en Ontario, 1 poste de juge et 1 poste de protonotaire prévus dans le budget de 2018, 3 postes prévus dans le budget de 2019.

d) Planification

- Les contrôles judiciaires en matière d'immigration sont généralement mis au rôle dans les 90 jours, parfois un peu plus à Toronto et Calgary.
- Les audiences de 1 ou 2 jours sont mises au rôle pour début 2020.
- Les audiences de 3 à 5 jours sont mises au rôle pour le printemps et de plus en plus pour l'automne. Il reste quelques disponibilités plus tôt dans l'année.
- Pour les procès plus longs, nous procédons aux mises au rôle pour l'automne 2020, bien que nous soyons rendus à 2021 pour les avis de conformité.

e) Autres sujets

Juge en chef Crampton : La Cour travaille à la consolidation de ses lignes directrices sur la pratique et les directives sur la procédure; les suggestions sont les bienvenues.

5) Sections nationales de l'ABC

a) Droit de l'immigration

Erin Roth : Le barreau attend avec impatience la finalisation des lignes directrices sur la pratique afin de clarifier les délais pour les requêtes en sursis.

Juge Strickland : Nous ne souhaitons pas revoir les Règles, mais plutôt l'ébauche des lignes directrices.

Erin Roth : Il existe une perception d'inégalité de traitement entre les avocats du secteur privé et ceux du secteur public en ce qui concerne la connaissance de l'identité du juge. Il est possible dans certains cas que le défendeur dépose son mémoire complémentaire en sachant parfaitement qui entendra l'affaire, alors que le demandeur doit déposer ses documents avant de connaître le nom du juge.

Andrew Baumberg : Un avis permet de divulguer le nom du juge, mais il a été publié sans tenir compte de ce problème particulier.

Juge en chef Crampton : Il est encore possible de revoir/réviser le projet d'avis.

b) Droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources

Josh Jantzi : De nombreuses affaires d'évaluation environnementale seront portées devant la Cour dans le cadre du nouveau régime. Il serait utile d'obtenir des directives plus claires concernant ce qui constitue un cas évident de requête en radiation.

Dans les cours supérieures provinciales, les organisations juridiques *pro bono* font en sorte que les avocats *amicus curiae* peuvent directement paraître devant la Cour à titre d'avocats commis d'office. Si la Cour constate que les parties qui se représentent elles-mêmes connaissent des difficultés, souhaiterait-elle qu'un programme d'avocats *pro bono* soit offert par le barreau? Les services *pro bono* ont connu du succès dans les tribunaux provinciaux.

Juge en chef Crampton : Le problème est que le volume est insuffisant dans de nombreux bureaux pour justifier la présence d'un avocat de garde. Un programme d'assistance juridique a récemment été lancé à Toronto, et une vingtaine d'avocats se sont portés volontaires pour y participer.

Lise Lafrenière Henrie : Nous mettons également en place des bureaux d'information au greffe qui fourniront des ressources aux parties sans avocat. Il y aura également un comptoir uniquement pour les questions du public.

Josh Jantzi : Le greffe pourrait également faire appel à un *amicus curiae* même si la partie sans avocat n'en a pas fait la demande.

Juge Phelan : Dans le cas des affaires qui nécessitent l'obtention d'une autorisation, le juge saisi de la demande d'autorisation pourrait peut-être s'occuper de cette question. C'est toutefois plus difficile dans le cas d'affaires qui ne sont pas officiellement examinées à la Cour.

c) Droit administratif

Guy Régimbald : Le barreau attend la trilogie de la Cour suprême du Canada.

d) Droit maritime

Paul Harquail : L'ABC propose le 28 novembre prochain un webinaire sur la pratique à la Cour fédérale. Le site Web de l'ABC fournit des renseignements sur le programme.

Dans le cas des déversements majeurs qui donnent lieu à un grand nombre de demandes, il pourrait être utile d'examiner comment les autres tribunaux ont traité les questions de pratique.

Le Comité maritime international doit se réunir à Montréal en 2021. Paul Harquail fera connaître les dates de réunion quand celles-ci seront connues.

e) Propriété intellectuelle

Kamleh Nicola : Rien de neuf à signaler.

Juge en chef Crampton : Nous n'avons pas encore eu un seul procès concernant un avis de conformité dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Kamleh Nicola : De nombreux clients hésitent à aller de l'avant, même si la procédure est en cours, par exemple aux États-Unis.

f) Droit autochtone

John Gailus : Le comité de liaison s'est réuni la semaine dernière, le 31 octobre. Je suis encouragé par les efforts de la Cour en matière de technologie.

La Déclaration des Nations Unies a été adoptée en deuxième lecture la semaine dernière. Il existe au niveau fédéral un projet de loi similaire qui pourrait être revu sous le nouveau gouvernement.

g) Ministère de la Justice

Catherine Lawrence : Rien de neuf à signaler. Un suivi a été effectué depuis la dernière réunion pour discuter des options pour que le Ministère puisse utiliser la plateforme de dépôt électronique de la Cour.

Juge en chef Crampton : J'encourage le Ministère à adopter les procès tenus par voie électronique.

Daniel Gosselin : Nous disposerons de 10 salles d'audience électroniques d'ici la fin de l'année.

Catherine Lawrence : Les audiences électroniques suscitent un intérêt, même dans le cas des demandes de contrôle judiciaire, domaine pour lequel leur recours n'est pas assez fréquent.

Le juge Shore encourage le barreau à promouvoir l'option de tenir des audiences dans les facultés de droit – certaines personnes rejettent cette proposition.

Réunion de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de l'Association du Bureau canadien

Participants supplémentaires

Cour d'appel fédérale : Juge en chef Marc Noël, juge Denis Pelletier, juge David Stratas, Amélie Lavictoire Witold Tymowski, , Alain Le Gal.

1) Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal

Kamleh Nicola remercie Paul Harquail pour son travail au fil des ans en tant que président du Comité. Le juge en chef Noël et le juge en chef Crampton approuvent ses remarques et remercient M. Harquail pour son leadership et son soutien.

2) Mise à jour de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires

Daniel Gosselin indique que le financement du Système de gestion de la cour et du greffe (SGCG) a été approuvé : 52 millions de dollars sur 5 ans, 6,7 millions de dollars ayant déjà été alloués. Des progrès considérables ont déjà été réalisés : l'année dernière, une demande de renseignements (DDR) a été lancée pour obtenir des renseignements sur les produits disponibles, et une demande de propositions (DP) sera lancée l'année prochaine. Nous sommes en train de déterminer les besoins de la Cour. On espère atteindre des résultats tangibles d'ici 3 ans, et les résultats finaux dans 5 ans. Au cours de la première année, la numérisation de certaines archives sera également commencée.

Un groupe de travail nouvellement constitué examine les options pour la création d'un édifice judiciaire national. Trois options sont envisagées : 1) nouveau bâtiment judiciaire (option privilégiée par le SATJ); 2) édifice commémoratif de l'Ouest, après le départ de la Cour suprême du Canada; 3) édifice de Bibliothèque et Archives Canada.

Appels téléphoniques frauduleux : des personnes ont été visées dans de nombreux cas, des tiers ayant usurpé les numéros de téléphone de la Cour. Les numéros des lignes employées ont été bloqués, mais certains appels ont été signalés. L'enquête se poursuit et les mesures nécessaires sont prises.

Contrôle de sécurité : lorsque possible, une « file rapide » est mise à la disposition des avocats. En cas d'absence de fil rapide, les avocats sont encouragés à s'identifier comme tels pour obtenir un accès plus rapide.

3) Suivis proposés à la dernière réunion

a) Préservation de l'indépendance judiciaire et projet de loi C-58

Marc-André O'Rourke : La Chambre a accepté les changements du Sénat sur le projet de loi, y compris la divulgation globale des dépenses judiciaires.

Juge en chef Noël : La proposition législative initiale semblait problématique pour des raisons d'indépendance judiciaire, mais elle a été modifiée. Les efforts du barreau pour remédier à cette situation sont appréciés.

b) Stagiaires

Kamleh Nicola demande que l'on fasse le point sur leur admissibilité à comparaître.

Le juge en chef Noël réitère son point de vue exprimé lors de la dernière réunion selon lequel une modification législative semble nécessaire. La solution consiste à modifier la *Loi sur les Cours fédérales*. Si le barreau de l'une ou l'autre province considère que la pratique est acceptable, elle devrait donc l'être également pour les Cours fédérales.

Juge en chef Crampton : Il pourrait s'agir d'un élément à ajouter à la liste du barreau. Il existe deux points de vue, soit de faciliter la pratique applicable dans chaque province, soit de disposer d'une norme nationale.

Guy Régimbald : Tout étudiant ne contrevenant pas aux exigences du barreau de sa province devrait être autorisé à comparaître.

Mesure : L'ABC devra poursuivre les discussions concernant les stagiaires hors ligne, définir sa position et aborder la question lors de la prochaine réunion.

Juge en chef Noël : Concernant les modifications législatives, la Cour d'appel fédérale a demandé une augmentation de son effectif pour le faire passer du nombre actuel de 12 juges à 14 juges. Cette augmentation est nécessaire pour faire face à l'augmentation constante de sa charge de travail.

Kamleh Nicola offre l'aide de l'ABC pour faire passer le message.

Juge Stratas : La dernière fois que l'effectif de la Cour a changé était en 2002. La complexité et la nature des affaires ont fondamentalement changé depuis cette époque. La question de la charge de travail est qualitative, et pas seulement quantitative.

Juge en chef Noël : La CAF aimerait être prévenue si l'ABC prend des mesures pour soutenir la demande de la Cour. La Cour fournira à l'ABC les statistiques relatives à sa charge de travail.

Il s'ensuit une discussion sur le volume et le type d'affaires survenant en appel et sur la question de savoir si l'obligation d'obtenir une autorisation pourrait être appropriée pour limiter le volume.

Le juge en chef Noël indique que le volume de causes envoyées à la CAF est légitime. La Cour a simplement besoin de ressources judiciaires pour y répondre.

Le juge Stratas rappelle que, dans le cadre de son processus d'examen global, le comité des règles a recommandé de ne pas exiger d'autorisation pour les appels.

Juge Pelletier : Chercher à réduire le nombre et les types d'affaires dont la Cour est saisie ne sert pas l'accès à la justice.

c) Plaideurs quérulents

Lise Lafrenière Henrie a eu récemment un entretien téléphonique avec Catherine Lawrence et Amélie Lavictoire pour discuter de cette question et a proposé un groupe de travail pour développer des stratégies et explorer les meilleures pratiques adoptées par les autres cours. Par exemple, dans certains cas, un plaideur est déclaré quérulent dans un tribunal, mais passe ensuite simplement à un autre tribunal.

Kamleh Nicola : L'ABC examinera la proposition de groupe de travail et, en temps utile, donnera sa position en ce qui concerne les représentants du barreau.

Paul Harquail : Il se peut que certains domaines de pratique qui ne sont pas représentés aujourd'hui soient intéressés par la question.

Marc-André O'Rourke assurera un suivi.

Guy Régimbald : Les affaires fiscales sont-elles aussi confrontées à ce problème?

Juge en chef Noël : Dans le domaine du droit fiscal, les plaideurs quérulents ne constituent pas un problème important à la CAF.

4) CBA National Sections & New Items / Sections nationales & points soulevés par l'ABC

a) Port de la toge

Kamleh Nicola demande d'avoir la possibilité de clarifier les directives autorisant les avocats à s'écarter des exigences traditionnelles relatives au port de la toge dans certaines circonstances. Une lettre sur le sujet sera bientôt distribuée.

Le juge en chef Noël note que l'avis aux parties et à la communauté juridique en vigueur sur cette question a fait l'objet de discussions au sein du Comité et que son adoption répondait au consensus atteint à l'époque.

Marc-André O'Rourke : On propose simplement une révision mineure qui permettrait d'élargir le champ d'application de l'avis actuel.

5) Éléments communs à la Cour d'appel fédérale et à la Cour fédérale

a) Mise à jour présentée par le comité des règles

Juge en chef Noël : Le comité des règles est maintenant complet.

Andrew Baumberg : Les désignations ministérielles ont été achevées au milieu de l'été. La prochaine réunion du comité des règles aura lieu le 29 novembre. Il souligne les défis que représentent pour le comité le projet de SGCG et les possibilités de modernisation qu'il offre.

Juge en chef Crampton : Les règles doivent être peaufinées pour faciliter l'évolution des tribunaux vers la modernisation.

b) Lancement du projet pilote de bijuridisme

Juge en chef Noël : Le bijuridisme joue un rôle important en droit substantif. Dans la législation, le Parlement adopte le droit substantiel pertinent dans la province. Il existe toutefois une lacune en matière de procédure.

Les Règles des Cours fédérales ressemblent davantage à l'approche utilisée dans les provinces de common law. Les juges en chef ont demandé au barreau du Québec d'envisager, sur la base d'un projet pilote, l'utilisation du Code de procédure civile du Québec. Un projet pilote formel a été officiellement annoncé au début du mois de septembre et devrait être lancé prochainement. Sur consentement, les parties représentées par des avocats du barreau du Québec pourraient choisir de participer au projet pilote dans le cadre de procédures.

c) Escroquerie utilisant les numéros de téléphone de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale

Daniel Gosselin a abordé cette question plus tôt.

d) 50^e anniversaire

Lise Lafrenière Henrie : L'année 2021 marque le 50^e anniversaire de la création de la Cour fédérale du Canada. Deux grandes initiatives sont prévues :

- Lancement d'un livre – l'ouvrage est en cours de rédaction par Ian Greene (Université York), Peter McCormick (Université de Lethbridge), Craig Forcese (Université d'Ottawa) et Martine Valois (Université de Montréal);
- Événements du 9 au 11 juin à Ottawa – lancement du livre et colloque de deux jours avec participation internationale.

6) Prochaine réunion

Date à confirmer après consultation avec Andrew Baumberg pour la Cour fédérale et Amélie Lavictoire pour la Cour d'appel fédérale concernant la disponibilité des membres des Cours.

Meeting of Federal Court of Appeal with CBA / Réunion de la Cour d'appel fédérale avec l'ABC

1) Update from the Federal Court of Appeal / Mise à jour de la part de la Cour d'appel fédérale

a) Statistics / Statistiques

- Le juge en chef Noël présente les statistiques actuelles relatives à la charge de travail de la Cour d'appel fédérale.

b) Changes in the composition of the Court since the last meeting / Changements dans la composition de la Cour depuis la dernière réunion

- Juge en chef Noël : Il manque actuellement un juge à la Cour, la juge Gauthier accédant au statut de surnuméraire. En juin, la Cour a accueilli la juge Mactavish, issue de la Cour fédérale.

c) E-filing update / Mise à jour quant au dépôt électronique

- Amélie Lavictoire : Début des essais en interne prévu pour la mi-novembre, avec un lancement en janvier 2020. Le dépôt électronique sera facultatif à la Cour d'appel fédérale. Il est possible qu'il devienne obligatoire une fois que l'infrastructure informatique sera plus robuste. Contrairement à la Cour fédérale, des copies papier seront exigées, sauf pour la correspondance. Il y aura toutefois une certaine souplesse quant au moment où cette copie papier doit être déposée. Elle n'aura pas à être déposée en même temps que la copie électronique. Les délais de dépôt seront définis conformément à l'approche de la Cour fédérale. La Cour d'appel fédérale imposera certaines exigences relativement aux documents électroniques déposés (p. ex. possibilité d'effectuer une recherche dans le document, indexation, etc.). De plus amples renseignements seront disponibles pour les parties sur le site Web. Il faudra également investir dans les salles d'audience pour que celles-ci puissent accueillir les procès et les audiences électroniques.
- Daniel Gosselin : Le SATJ disposera bientôt de 10 salles d'audience permettant d'accueillir des audiences électroniques.

d) Update on Court web site re-design / Mise à jour quant à la refonte du site Web de la Cour

- Amélie Lavictoire : En raison du manque de ressources, le projet a été reporté à 2020.
- Paul Harquail : Il faut s'assurer que la fonction de recherche fonctionne correctement et permet de trouver l'information pertinente, en particulier dans les inscriptions enregistrées aux dossiers de la Cour.

e) Common lists of authorities / Listes communes de jurisprudence

- Amélie Lavictoire : La Cour d'appel fédérale n'avait qu'une seule liste commune de la jurisprudence sur son site Web. Cette liste se trouvait dans la rubrique « Propriété intellectuelle » et n'a pas été mise à jour depuis 2013. Pour de nombreux domaines de compétence, la Cour d'appel fédérale ne dispose d'aucun comité de liaison qui pourrait l'aider à mettre à jour ces listes, et n'a pas non plus les ressources nécessaires pour créer ou mettre à jour ces listes elle-même. En conséquence, la Cour a pris la décision de supprimer l'unique liste de la jurisprudence de son site Web.
- Juge en chef Noël : Le problème est que si les listes ne sont pas mises à jour, elles deviennent rapidement périmées et la pertinence de leur utilisation devient discutable. On a l'impression que les listes communes ne sont pas utilisées par les avocats qui comparaissent à la Cour d'appel fédérale.
- Amélie Lavictoire : Avec le passage au dépôt électronique, la question du dépôt des versions imprimées des décisions perdra de l'importance. On craint également qu'une liste commune de la jurisprudence périmée ne soit trompeuse, en particulier pour les parties qui se représentent elles-mêmes.

2) CBA National Sections Updates / Mises à jour des sections nationales de l'ABC

i) Immigration Law / Droit de l'immigration – Erin Roth

- Rien à signaler.

ii) Environmental, Energy and Resources Law / Droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources

- Joshua Jantzi : Les membres ont demandé des conseils sur la façon de radier les procédures de contrôle judiciaire. Existe-t-il des indications sur la question de savoir si une jurisprudence antérieure sur la question permettrait de radier une procédure de contrôle judiciaire?
- Juge Stratas : La réponse se trouve déjà dans la jurisprudence. La Cour est de plus en plus disposée à examiner des requêtes en radiation dans le domaine du contrôle judiciaire et à faire un usage plus rigoureux de l'article 74 des Règles (qui permet d'envoyer un document à la Cour pour voir s'il doit être retiré du dossier de la Cour). Voir *Canada (Revenu national) c. JP Morgan Asset Management (Canada) Inc.*, [2013 CAF 250](#).
- Juge Pelletier : Une analyse des coûts et avantages doit être effectuée quant au coût et au temps nécessaires pour contester un tel dossier devant la Cour fédérale, car il est possible que l'affaire fasse l'objet d'un appel devant la Cour d'appel fédérale et soit

renvoyée devant la Cour fédérale. Parfois, les avocats peuvent juger préférable de se pencher immédiatement sur le bien-fondé.

iii) Administrative Law / droit administratif

- Guy Régimbald : La section du droit administratif attend avec impatience la sortie de la trilogie.

iv) Maritime Law / Droit maritime

- Paul Harquail : La section du droit maritime organisera un webinaire le 28 novembre 2019 qui portera sur les points de procédure relatifs aux Règles de la Cour fédérale. Le Comité Maritime International tiendra son colloque annuel en décembre 2021 à Montréal. M. Harquail informera les cours une fois les dates arrêtées.

v) Intellectual Property / Propriété intellectuelle

- Kamleh Nicola : Rien à signaler.

vi) Aboriginal Law / Droit autochtone

- John Gallus : Les membres de la section sont encouragés par l'adoption par les cours de nouveaux mécanismes de procédure et de méthodes spéciales de signification et de dépôt des documents.
- La Colombie-Britannique est en train d'inscrire dans la loi la Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones. Le projet de loi est en deuxième lecture. On s'attend à ce que le gouvernement fédéral présente également un projet de loi visant à adopter la déclaration des Nations Unies. Cela peut avoir un impact sur le travail de la CAF.
- Juge Stratas : Dans le deuxième dossier portant sur l'oléoduc TransMountain, la Cour a essayé de nouveaux mécanismes de procédure et un recours accru aux documents électroniques. Si l'affaire est close d'ici la prochaine réunion, la Cour désirerait obtenir des commentaires sur ces nouvelles procédures. Cela peut être utile à la planification des affaires dans l'avenir et déterminer ce qu'il faut améliorer et comment le faire.
- Catherine Lawrence : Les nouvelles procédures sur la consultation et la collaboration ont-elles été définies avec les parties ou imposées par la Cour?
- Juge Stratas : La Cour a proposé des idées et sollicité la contribution des parties, puis a rendu une ordonnance.
- **Mesure:** Joshua Jantzi devra consulter les parties aux audiences dans l'affaire Trans-Mountain afin de fournir des commentaires anonymes sur les procédures de la Cour dans cette affaire.

Remarques de clôture :

Le juge en chef Noël félicite Kamleh Nicola pour ses nouvelles fonctions de présidente et remercie Paul Harquail pour sa gestion du comité au cours des dernières années.